



21.02.2018 - 10:00 Uhr

Lidl augmente la masse salariale de 1 pourcent

Weinfelden (ots) -

Dans le cadre de la convention collective de travail conclue avec les partenaires sociaux Syna et la Société suisse des employés de commerce, Lidl Suisse augmente la masse salariale totale pour l'exercice 2018 de 1 pourcent. Pour les augmentations individuelles, 0,75 % sont mis à disposition ; 0,25 % seront utilisés pour les augmentations structurelles.

Dans le cadre des négociations salariales annuelles, Lidl Suisse et les partenaires sociaux Syna et la Société suisse des employés de commerce ont convenu d'augmenter la masse salariale à partir du mois de mars 2018. La répartition des 0,75 pourcent destinés aux augmentations de salaire individuelles se fera conformément au système tarifaire. De plus, l'indemnité de fonction pour les assistants de magasin sera augmentée et les grilles tarifaires dans les cantons de Fribourg, de Neuchâtel, du Jura, de Soleure, du Tessin, du Valais et de Vaud seront adaptées. Les autres 0,25 pourcent de l'augmentation de la masse salariale totale seront utilisés pour les promotions et les primes de fidélité. La prime de fidélité de 200 francs par mois est versée à partir du 25e mois d'embauche.

Marco Monego, Chief Human Resources Officer de Lidl Suisse affirme : « Le commerce de détail est en pleine mutation et peut s'adapter en permanence à de nouveaux défis. Nous sommes heureux que nous puissions, cette année aussi, faire profiter nos collaborateurs de notre succès et leur offrir, en tant qu'employeur fiable, des emplois sûrs et des conditions de travail intéressantes. » Les partenaires sociaux se montrent satisfaits du déroulement des négociations. « Nous saluons le signal clair envoyé par Lidl Suisse par l'augmentation de la masse salariale et sommes heureux que nous ayons de nouveau réussi à défendre les intérêts de nos membres », souligne Karin Oberlin, responsable emploi et conseils à la Société suisse des employés de commerce. Et Carlo Mathieu, secrétaire central du Syna de poursuivre : « Grâce à cet accord salarial, une grande partie des collaborateurs bénéficiera d'une augmentation de salaire. »

La CCT Lidl en vigueur depuis 2011 garantit entre autres des salaires minimums de 4100 francs (13 salaires mensuels) pour les collaborateurs sans formation et de 4200 et 4350 francs pour les collaborateurs ayant bénéficié d'une formation de 2 respectivement 3 ans, le tout en référence à un taux d'occupation de 100 %. Les montants mentionnés s'appliquent au prorata pour les taux d'occupation inférieurs.

De plus, la CCT Lidl offre des conditions de travail intéressantes comme une durée hebdomadaire de travail de 41 heures et de très bonnes prestations sociales, comme par exemple un congé de maternité de 16 semaines, un congé de paternité de 2 semaines ou bien le renoncement à la déduction de coordination selon la LPP.

Contact Lidl Suisse :

Corina Milz
Responsable de la communication d'entreprise
Tél. : 071 627 82 00
Courriel : media@lidl.ch
www.lidl.ch
www.facebook.com/lidlch

Contact SYNA - Le syndicat :
Carlo Mathieu
Secrétaire central
Tél. : 079 690 54 79
Courriel : carlo.mathieu@syna.ch
www.syna.ch

Contact Société suisse des employés de commerce :

Dominique Nussbaum
Porte-parole pour la Suisse romande
Tél. : +41 32 721 20 71
Courriel : Dominique.Nussbaum@secsuisse.ch
www.secsuisse.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100016795/100812519> abgerufen werden.